

**Assemblée générale**

Soixante-seizième session

Documents officiels

Distr. générale
23 novembre 2021
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation
(Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 3^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 octobre 2021, à 10 heures

Président : M^{me} González López (El Salvador)**Sommaire**

Point 63 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par
d'autres points de l'ordre du jour*)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 63 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires

1. **La Présidente** annonce que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les représentants des territoires non autonomes seront invités à s'adresser à la Commission, et les pétitionnaires à prendre place à la table qui leur est réservée, et que les uns et les autres se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question des Îles Vierges britanniques

2. **M. Natalio Wheatley** (Vice-Premier Ministre des Îles Vierges britanniques) déclare que l'autonomie de la population des Îles Vierges britanniques est menacée, à l'heure où le territoire lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), peine encore à se relever des ouragans de septembre 2017 et est en état d'alerte élevé pendant la saison des ouragans en cours. Même si des progrès importants ont été réalisés en matière d'autonomie au cours des 71 années précédentes, le processus de décolonisation n'est pas terminé. Ces dix dernières années, les relations avec la Puissance administrante ont été très tendues. Les autorités locales nouvellement élues en 2019 ont appelé l'attention du Comité spécial de la décolonisation sur l'attitude de plus en plus hostile du Royaume-Uni envers ses territoires d'outre-mer dans les Caraïbes. Par la suite, la relation s'est encore dégradée, atteignant son paroxysme en janvier 2021 lorsque l'ancien gouverneur a lancé, sans préavis ni consultation, une commission d'enquête sur des faits présumés de corruption, d'abus de pouvoir et de malhonnêteté. L'enquête, dont l'annonce a été coordonnée afin de causer un maximum de tort, a une portée étendue qui permet au Commissaire, soutenu par une équipe juridique disposant de ressources importantes, d'examiner tout secteur ou période de gouvernance. Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont été navrés de constater que la commission d'enquête avait été imposée au territoire sans aucune transparence ni consultation. La CARICOM a également demandé que l'autonomie et le droit à l'autodétermination soient maintenus et respectés dans les Îles Vierges britanniques. Malgré les raisons contestables ayant motivé l'enquête et les perturbations qu'elle a causées, le service public et les autorités élues au niveau local ont pleinement coopéré, négligeant ainsi

les activités de préparation aux ouragans et de lutte contre la COVID-19.

3. On s'inquiète de plus en plus de l'indépendance, de la conduite et de l'objectif de la commission, qui n'enquête plus sur les faits présumés de corruption mais sur la capacité des autorités locales à gouverner les îles. La commission a rendu publiques des informations confidentielles fournies de bonne foi, dans le but délibéré de faire croire à l'opinion publique que les autorités locales avaient pris une décision irresponsable sur une question de sécurité sensible. On s'est également étonné que, sans avoir été admise au barreau des Îles Vierges britanniques, l'équipe juridique de la commission exerce des activités dans cette juridiction, ce qui constitue une infraction pénale en vertu des lois du territoire. On s'est demandé si l'enquête ne viserait pas à préparer le terrain pour déposséder les autorités locales de certains pouvoirs, par exemple en matière d'immigration ; imposer une domination coloniale directe en suspendant la Constitution ; ou faire reculer l'autonomie des Îles Vierges britanniques en prenant le contrôle des finances qui relèvent de la compétence des autorités locales. Limiter l'autonomie du territoire serait contraire au droit international et au droit du peuple des Îles Vierges britanniques à l'autodétermination.

4. Le contrôle de constitutionnalité à venir devrait prendre en compte la nécessité de faire évoluer la relation entre le Royaume-Uni et les Îles Vierges britanniques de manière à soutenir le développement durable du territoire et son accession à l'autodétermination. Les récents changements survenus au sein du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni donnent l'occasion de repartir sur de nouvelles bases. Le soutien du Royaume-Uni à l'action menée contre la COVID-19 par les autorités locales montre qu'un partenariat moderne est possible, et que les Îles Vierges britanniques sont prêtes à s'associer au Royaume-Uni.

5. L'orateur demande de nouveau que le Comité spécial envoie une mission de visite aux Îles Vierges britanniques en 2021. Il remercie le système des Nations Unies de l'aide reçue pour lutter contre la COVID-19, renforcer la résilience aux changements climatiques et parvenir à un développement durable. Sous la direction du Secrétaire général, le système des Nations Unies se montre à la hauteur de la promesse visant à ne laisser personne de côté.

6. **M. Eliezer Benito Wheatley**, s'exprimant à titre personnel, déclare que, depuis 2011, les relations entre les Îles Vierges britanniques et le Royaume-Uni sont tendues et que le processus politique a pris une tournure négative, comme en témoigne l'absence de dialogue

politique permanent de haut niveau entre Londres et le Gouvernement du territoire ainsi que l'établissement de la commission d'enquête dans les Îles Vierges britanniques. Plutôt que d'envisager une suspension de la Constitution des Îles Vierges britanniques et d'imposer un contrôle direct à l'issue des travaux de la commission d'enquête, le Royaume-Uni devrait entamer un dialogue avec le Gouvernement du territoire sur les aspirations de la société pour la décennie à venir, conformément à l'appel de l'ONU en faveur d'une décolonisation complète d'ici 2030. Ce dialogue devrait ouvrir la voie à une révision constitutionnelle qui tienne compte des souhaits des habitants des Îles Vierges britanniques, parmi lesquels certains recommandent d'organiser un référendum sur le futur statut politique du territoire dans un délai de dix ans.

7. Le Royaume-Uni devrait conclure un accord avec les Îles Vierges britanniques sur la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, car un dialogue politique de haut niveau n'a toujours pas eu lieu sur ce sujet. L'accent mis actuellement au niveau mondial sur les changements climatiques donne l'occasion d'entamer un tel dialogue.

8. Afin de rétablir un dialogue constructif, le Royaume-Uni et les Îles Vierges britanniques peuvent s'appuyer sur la coopération qu'ils mènent dans la lutte contre la COVID-19. L'ONU a un rôle à jouer pour faciliter ce processus. Comme l'a demandé le Gouvernement du territoire, le Comité spécial devrait envoyer une mission de visite ; les Îles Vierges britanniques sont en droit de recevoir une telle mission, surtout au vu des changements considérables survenus sur le plan social, économique et politique après deux ouragans dévastateurs et la pandémie de COVID-19.

9. Il incombe à l'ONU d'aider le territoire à mener une campagne visant à mieux faire comprendre au peuple des Îles Vierges britanniques en quoi consiste l'autodétermination et quelles sont les perspectives d'avenir politique qui s'offrent à lui. Il serait utile que le Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante, rétablisse une coopération formelle par l'entremise du Comité spécial afin d'assurer un dialogue politique permanent de haut niveau avec les Îles Vierges britanniques.

Question de la Polynésie française

10. **M. Fritch** (Président de la Polynésie française) dit que, lors de ses différentes interventions devant le Comité spécial, il a montré que la Polynésie française n'était pas sous le joug colonial, ni soumise à l'oppression ou à la confiscation de ses ressources naturelles. La large autonomie conférée à la Polynésie

française lui a permis de bâtir ses propres plans de lutte sanitaire, économique et sociale contre la pandémie de COVID-19. Depuis mars 2020, l'État français apporte un soutien entier, notamment en envoyant des soignants et des sapeurs-pompiers pour soutenir les équipes médicales en Polynésie française et a organisé peu de temps auparavant l'évacuation médicale vers Paris de huit patients gravement malades, ce qui a permis de soulager les services hospitaliers locaux. Grâce aux doses de vaccin reçues de l'État français, environ 70 % des Polynésiens de plus de 12 ans ont reçu au moins une injection. Pendant la pandémie, le Gouvernement de la Polynésie française et l'État français ont apporté un soutien économique de plus d'un milliard de dollars aux entreprises et aux familles polynésiennes. Deux prêts d'un montant total de 680 millions de dollars, garantis par l'État français, serviront à financer des mesures d'urgence et de relance. Ces actions, qui sont un exemple concret de solidarité, renforcent les liens de partenariat entre la Polynésie française et la République française.

11. La Polynésie française est résolument engagée dans la lutte contre les changements climatiques, qui demeure la principale menace pour les îles du Pacifique et leurs peuples. Elle met en œuvre un plan axé sur le climat, l'air et l'énergie afin d'atteindre l'objectif consistant à réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Elle favorise également la production à grande échelle d'énergie solaire. À la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 tenue en 2017, la Polynésie française s'est engagée à classer sa zone économique exclusive, d'une superficie d'environ 5 millions de km², en aire marine gérée, afin de préserver le continent du Pacifique bleu. Le territoire a demandé l'arrêt des pêches illicites, de la pêche à la senne et de l'utilisation de filets dérivants, qui massacrent les ressources marines. La Polynésie française a collaboré avec les pays membres du Forum des îles du Pacifique en vue d'élaborer et d'adopter une déclaration sur la préservation des zones maritimes face à la montée du niveau de la mer liée aux changements climatiques, en conformité avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La totalité des États devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour ralentir le réchauffement de la planète et limiter l'augmentation de la température à moins de 1,5°C.

12. Face aux intenses crispations observées entre les grandes puissances, la Polynésie française est très préoccupée par les menaces qui découlent des confrontations géopolitiques et géostratégiques dans le Pacifique. Cette question est sûrement plus vitale que la « décolonisation de la Polynésie française ».

13. Sur la question des essais nucléaires en Polynésie française, le travail se poursuit en partenariat et en concertation avec l'État français. Une table ronde a été organisée à Paris début juillet 2021, et le Président français, Emmanuel Macron, a fait des annonces concernant l'ouverture des archives et l'indemnisation des victimes. L'État français et la Polynésie française ont la volonté commune de répondre aux attentes des Polynésiens français sur ce sujet.

14. La Polynésie française est attachée aux objectifs de développement durable, qu'elle a intégrés dans ses politiques publiques. Elle a communiqué au Secrétaire général et au Groupe de la décolonisation un rapport sur les progrès qu'elle a accomplis dans la réalisation des objectifs et espère qu'il sera mentionné dans un paragraphe de la résolution relative à la question de la Polynésie française.

15. La population de la Polynésie française souhaite conserver son statut de pays à large autonomie au sein de la République française. La Polynésie française dispose de compétences suffisantes pour forger son avenir et de l'autonomie financière nécessaire pour poursuivre son développement économique et social. Elle joue un rôle actif dans la résolution des problèmes régionaux et mondiaux. Les Polynésiens français sont présents dans tous les domaines et dirigent et gèrent le pays, dont la population est composée à 80 % d'autochtones. L'indépendance peut convenir à certains pays et pas à d'autres, et ne constitue pas nécessairement la base de la dignité d'un peuple. Comme indiqué dans la Charte des Nations Unies, d'autres voies sont possibles, et il faut accepter le fait démocratique que le peuple de la Polynésie française n'a aucun désir d'indépendance. Pour conclure, l'orateur renouvelle l'invitation faite au Comité de dépêcher en Polynésie française une mission afin d'évaluer la situation dans le pays.

16. **M. Corbin**, s'exprimant à titre personnel, indique que l'outil de diagnostic de l'évaluation du niveau d'autonomie, mis au point par Dependency Studies Project en 2011, utilise des indicateurs tirés d'instruments pertinents en matière de décolonisation, d'autodétermination et de droits humains pour évaluer de manière indépendante le niveau d'autonomie des territoires insulaires. Il ressort d'une évaluation de la Polynésie française réalisée en 2012 que le statut politique du territoire constitue un rapport de force politique très déséquilibré, loin de la norme minimale de pleine autonomie et d'égalité politique absolue. Cela est conforme aux résolutions de l'Assemblée générale, dans lesquelles il est indiqué que la Polynésie française reste un territoire non autonome au sens de la Charte.

17. Les réformes internes ne constituent pas une décolonisation. Seul un véritable processus de décolonisation supervisé par l'ONU peut rapprocher un territoire de l'autonomie ; mais des activités prescrites telles que des études analytiques et des campagnes de sensibilisation politique n'ont pas été effectuées. Depuis 2013, l'Assemblée a adopté neuf résolutions sur la question de la Polynésie française ; toutefois, la Puissance administrante n'a pas communiqué au Secrétaire général les renseignements prévus à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte. Un tel manque de coopération peut entraver et retarder le processus de décolonisation, perpétuant ainsi, voire légitimant, le colonialisme contemporain. Le statut de territoire non autonome n'a été conçu que comme une étape préparatoire à une autonomie complète. Le moment est venu de commencer à mettre en œuvre le processus de décolonisation de la Polynésie française et d'autres territoires.

18. **M^{me} Galenon** (Tavini Huiraaatira), s'exprimant en tant que membre élue de l'Assemblée de la Polynésie française, dit que les tentatives du représentant du Gouvernement de la Polynésie française en place de justifier le néocolonialisme et le refus de la Puissance administrante de se conformer aux obligations lui incombant en vertu de l'Article 73 de la Charte ne sauraient retarder l'autodétermination. Trente années d'essais nucléaires français sur le territoire ont eu des conséquences sanitaires et sociales catastrophiques. Comme souligné dans un rapport publié peu de temps auparavant par des scientifiques de la France et des États-Unis d'Amérique, le Gouvernement français a minimisé l'ampleur de la contamination radioactive. Afin de limiter les dommages politiques causés par ces révélations, une table ronde présidentielle a été organisée à Paris. En réponse, le parti Tavini Huiraaatira a organisé sa propre table ronde et une manifestation dédiée aux victimes des essais nucléaires. Le Président Macron a reconnu que la colonisation était un crime contre l'humanité et que les essais nucléaires n'ont pas été « propres » ; mais il a refusé de s'excuser, et la justice réparatrice reste hors de portée. La France a conservé le contrôle total des ressources naturelles du territoire, le privant de revenus importants.

19. Le débat sur le droit de la Polynésie française à l'autodétermination est réglé depuis longtemps. La légitimation du colonialisme ne sert qu'à détourner l'attention d'un véritable processus d'autodétermination et à retarder la justice réparatrice. Il faudrait plutôt élaborer, sous les auspices de l'Assemblée générale, un plan de travail sur la décolonisation de Ma'ohi Nui (Polynésie française).

20. **M. Brotherson** (Assemblée nationale française) dit que seul le peuple ma'ohi devrait décider, au terme d'un véritable processus de décolonisation et d'autodétermination, mené sous le contrôle de l'ONU, s'il veut rester un territoire français ou recouvrer sa souveraineté. Il est troublant de voir la Puissance administrante adopter une position très différente à l'ONU sur deux territoires semblables : d'une part, une participation et une coopération totales à Kanaky (Nouvelle-Calédonie), où des missions de l'ONU ont permis de superviser les trois référendums organisés sur place, et d'autre part, le mépris affiché à l'égard des résolutions de l'Assemblée générale relatives à Ma'ohi Nui.

21. La pandémie a révélé les véritables limites de la soi-disant « autonomie » du territoire. C'est le Haut-Commissaire français, et non le Président de la Polynésie française, qui a tenu une conférence de presse hebdomadaire et pris des décisions concernant l'ouverture et la fermeture des frontières et les restrictions en matière de santé publique. Lorsque le Président Macron s'est rendu en Polynésie française, des milliers de personnes ont été autorisées à se rassembler publiquement, malgré la propagation du variant Delta. Un simulacre de table ronde sur la question nucléaire s'est tenu à Paris, mais le peuple ma'ohi n'a pas encore entendu le Président Macron demander pardon aux victimes des essais. Au lieu de cela, au nom de la « stratégie indo-pacifique », la France utilise, une fois de plus, le peuple ma'ohi pour assurer sa position de puissance mondiale. Les peuples colonisés méritent mieux que d'être utilisés comme des pions.

Question de Gibraltar

22. **M. Guerrero Liston** (Représentant du Gouvernement de Gibraltar aux États-Unis d'Amérique), s'exprimant au nom du Ministre principal de Gibraltar, dit que, sur une période de plus de 300 ans, des immigrants sont arrivés en provenance de lieux aussi divers que l'Italie, Malte et l'Inde pour créer une petite population unique de Gibraltariens, séparés et distincts (ethniquement et culturellement) de la Puissance administrante. Le peuple de Gibraltar doit déterminer librement et démocratiquement son propre avenir, et l'ONU a le devoir de veiller à ce qu'il parvienne à une autonomie complète et à la décolonisation. Figurant sur la liste des territoires non autonomes depuis 1946, Gibraltar souhaite suivre les traces des pays qui ont réussi leur émancipation politique et leur décolonisation. Pendant de nombreuses décennies, il a soutenu les efforts internationaux visant à éliminer le colonialisme. Les trois premières Décennies de

l'élimination du colonialisme n'ont pas atteint leur objectif principal, en partie à cause d'une incapacité collective à comprendre qu'il n'existe pas de solution toute faite. Gibraltar souhaite collaborer avec l'ONU, et la Commission devrait demander instamment au Comité spécial d'accepter l'invitation d'envoyer une mission de visite dans le territoire.

23. Gibraltar est fier d'avoir été le premier pays au monde à vacciner l'ensemble de sa population adulte, grâce à la fourniture gratuite de vaccins par le Royaume-Uni. Il a également vacciné plusieurs milliers de travailleurs frontaliers de différentes nationalités et leur a apporté un soutien sous forme de versements réguliers en espèces pendant la pandémie.

24. La relation conflictuelle entre Gibraltar et l'Espagne découle de la revendication territoriale obsolète de cette dernière. Les frontières de l'Europe ne peuvent pas être redessinées comme elles étaient il y a 300 ans. Le bien-être et les aspirations de la population de Gibraltar doivent être la priorité absolue. Le 31 décembre 2020, les gouvernements de Gibraltar, du Royaume-Uni et de l'Espagne sont parvenus à un accord politique sur un nouveau traité concernant les relations futures de Gibraltar avec l'Union européenne. Le Conseil de l'Union européenne a récemment autorisé l'ouverture de négociations. Gibraltar reste attaché à un résultat fondé sur les termes de cet accord, qui veillera tant à ses intérêts qu'à ceux de l'Espagne, mais se prépare également à ce que les négociations n'aboutissent pas. Il continue d'apporter une contribution économique positive à l'Espagne, à l'image des résidents espagnols qui travaillent sur son territoire et des marchandises massivement importées d'Espagne.

Question de Guam

25. **M. Tenorio** (Lieutenant-gouverneur de Guam), s'exprimant au nom de la Gouverneure Lourdes Leon Guerrero et des autorités de Guam, dit que la décolonisation est une priorité pour son administration. Malgré des décennies d'initiatives bipartites, les dirigeants de la Puissance administrante se montrent indifférents au souhait de Guam de modifier son statut politique. Les tribunaux des États-Unis ont interdit aux autorités territoriales d'organiser un référendum non contraignant sur le statut politique de Guam, suivant ainsi la pratique établie de longue date par la Puissance administrante qui consiste à appliquer la politique intérieure à Guam dans certaines situations et à traiter Guam comme un territoire étranger dans d'autres. Les États-Unis ont longtemps considéré que Guam était situé en dehors de leur territoire douanier et de leur zone de quarantaine. Par exemple, bien qu'ils soient soumis aux directives et obligations nationales, Guam et les

autres territoires des États-Unis sont classés parmi les destinations étrangères par les Centers for Disease Control and Prevention lorsqu'ils établissent régulièrement les niveaux de risque de pandémie et publient des conseils aux voyageurs.

26. Sur une note plus positive, Guam a généralement reçu une part proportionnelle des programmes d'urgence liés à la pandémie, notamment une aide directe aux personnes et aux familles, ainsi que des vaccins et des traitements contre la COVID-19, ce qui a permis de sauver des vies pendant la pandémie. Plusieurs programmes nationaux d'accès aux soins de santé et de lutte contre la pauvreté, qui auparavant incluait partiellement ou excluait Guam et les autres territoires, ont été prolongés temporairement, et devraient être maintenus de façon permanente.

27. Néanmoins, il est décevant de constater que, malgré la nécessité d'une approche spécialisée, aucun ressortissant des territoires n'a été nommé à des postes dont les fonctions consistent à élaborer et à administrer les programmes des États-Unis consacrés aux « zones insulaires ». La Puissance administrante doit mobiliser activement les habitants des territoires dans ce processus au plus haut niveau.

28. Guam soutient depuis longtemps les États-Unis, et sa population a fait d'importants sacrifices, par exemple pendant la Seconde Guerre mondiale. Plus récemment, la population a apporté une aide directe au début de la pandémie en évacuant les militaires à bord de l'*USS Theodore Roosevelt* et en leur offrant un abri dans le secteur civil de l'île. La Gouverneure a également proposé que Guam serve de point d'évacuation et d'abri pour les Afghans affiliés aux États-Unis et leurs familles pendant le retrait des forces américaines d'Afghanistan, rôle que Guam avait déjà endossé pour les Vietnamiens et les Kurdes affiliés aux États-Unis.

29. Il n'est pas surprenant que la Puissance administrante se soit concentrée sur la position stratégique de Guam. La concurrence géopolitique dans la région indo-pacifique a entraîné une importante expansion militaire à Guam et l'investissement de milliards de dollars dans les infrastructures militaires et civiles de l'île. Même si les autorités de Guam sont déterminées à jouer leur rôle dans la poursuite d'une région indo-pacifique libre et que l'expansion a apporté des avantages considérables à certains secteurs de l'économie insulaire, les répercussions sur la population et sur le milieu naturel ont également été lourdes. Par exemple, l'application générale à Guam de la politique d'immigration des États-Unis, qui est défavorable à la main-d'œuvre étrangère, a provoqué une crise du logement. La Puissance administrante n'accepte la

main-d'œuvre étrangère que pour soutenir des projets militaires, ce qui entraîne une hausse des coûts de construction. Les habitants sont ainsi privés de l'accès à la propriété et à un marché locatif résidentiel dominé par des locations et des aides au logement destinées aux militaires.

30. En ce qui concerne la militarisation de Guam, trois rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme ont écrit une lettre conjointe au Gouvernement des États-Unis pour lui faire part de leur inquiétude quant aux graves violations des droits humains que pourrait subir le peuple autochtone Chamorro, y compris les allégations concernant l'incidence de la présence militaire accrue à Guam et l'absence de protection du peuple Chamorro contre la perte de ses terres, territoires et ressources traditionnels ; des répercussions environnementales négatives graves ; la perte d'objets culturels et de restes humains ; et le déni du droit au consentement libre, préalable et éclairé ainsi qu'à l'autodétermination. À ce jour, la Puissance administrante n'a pas répondu à une demande de discussion de ces allégations avec les autorités de Guam. Les allégations méritent également l'attention du Congrès des États-Unis, qui reste chargé du statut de Guam. Afin d'examiner et de résoudre définitivement la question, l'orateur demande à la Commission qu'il soit fait référence à la lettre conjointe des rapporteurs spéciaux dans son projet de résolution relatif à la question de Guam et que celui-ci soit amendé de manière à accorder une juste place aux efforts déployés par Guam pour traiter les problèmes posés par le réchauffement climatique, la pauvreté, la mondialisation rapide et la militarisation.

31. Les autorités de Guam a adopté officiellement les objectifs de développement durable en mettant en place l'initiative Guam Green Growth, qui comprend un cadre d'action intégrant les 17 objectifs. L'initiative a débouché sur des pratiques et des projets novateurs qui s'inscrivent dans une logique de durabilité et cherchent à rétablir les connaissances traditionnelles. Les autorités de Guam ont collaboré avec d'autres populations insulaires du monde entier sur un certain nombre d'initiatives, telles que le Défi de la Micronésie, afin de réduire la pauvreté, d'élargir les perspectives éducatives et économiques, de renforcer la résilience et de consolider la détermination à servir de gardiens et de protecteurs de l'environnement.

32. Il serait utile que les travaux du Comité spécial et de la Commission portent notamment sur le statut de chacun des 17 territoires non encore autonomes dans le contexte du développement durable en tant que mesure de la décolonisation. Il existe un lien évident entre le développement durable, la justice environnementale,

l'autodétermination et la décolonisation. La capacité de Guam à mettre en œuvre une politique efficace visant à protéger l'environnement et à combattre les menaces à la durabilité restera limitée tant que son statut politique ne sera pas réglé.

33. Le Gouvernement des États-Unis en place a clairement exprimé son engagement en faveur de la justice et de la durabilité environnementales et réintégré le Conseil des droits de l'homme. Compte tenu de ces avancées encourageantes, il est urgent que les États-Unis approuvent l'envoi d'une mission de visite à Guam afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de développement durable et l'effet que la décolonisation pourrait avoir sur ces politiques. Une telle mission permettra également aux États-Unis de traiter la question des violations présumées des droits humains à Guam et de dialoguer de manière constructive avec les autorités locales.

34. **M. Won Pat-Borja** (Commission de la décolonisation, Gouvernement de Guam) dit que Guam appartient aux États-Unis depuis 1898 en vertu du Traité de Paris, qui prévoit que le Congrès détermine les droits civils et le statut politique des habitants autochtones des territoires cédés aux États-Unis. Malheureusement, le système judiciaire des États-Unis a été utilisé pour empêcher l'évolution du statut politique de Guam et l'exercice des droits internationalement reconnus de son peuple autochtone. Pendant plus de 120 ans, le peuple colonisé de Guam s'est battu pour obtenir la pleine autonomie mais, en raison de l'inaction de la Puissance administrante, seuls quelques progrès ont été accomplis. Collectivement, la Charte, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui figure dans la résolution 61/295 de l'Assemblée et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux fournissent un soutien adéquat pour que Guam puisse obtenir la pleine autonomie ; mais en l'absence de l'engagement des États-Unis, son statut politique est toujours en suspens. En conséquence, les autorités de Guam n'ont cessé de réclamer une mission de visite sur le territoire, et il est important que la Commission continue de dialoguer avec la Puissance administrante à cette fin.

35. Bien que le projet de résolution sur la question de Guam traite nombre de préoccupations légitimes, la référence au « peuple de Guam » ne permet pas distinguer les individus qui ont été colonisés par les États-Unis de ceux qui résident sur le territoire du fait du lien colonial. Le droit à la décolonisation est une réponse aux relations inéquitables et oppressives entre les nations, en particulier entre les territoires non autonomes et les puissances administrantes ; pourtant, les États-Unis continuent d'affirmer que l'ensemble du

peuple de Guam est en droit de déterminer son statut politique. Dans le projet de résolution sur la question de Guam, il convient également de faire référence à la lettre conjointe publiée peu de temps auparavant par les trois rapporteurs spéciaux.

Question du Sahara occidental

36. **M. Omar** [Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO)] dit que l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc depuis 1975 et les tentatives de l'État occupant de faire obstacle à sa décolonisation sont une insulte à tout ce que la Commission représente. Le Front POLISARIO a fait d'énormes concessions pour faire avancer le processus de paix vers l'objectif final d'un référendum libre et équitable pour le peuple du Sahara occidental, qui a été accepté par les deux parties et approuvé par le Conseil de Sécurité. Cependant, le Maroc a fait fi des résolutions relatives au Sahara occidental et, en l'absence d'une action décisive de l'ONU, s'est senti encouragé à poursuivre en toute impunité ses pratiques coloniales. L'Organisation doit prendre fermement position contre cette brutalité inqualifiable.

37. Le Front POLISARIO reste pleinement déterminé à trouver une solution pacifique et durable concernant la décolonisation du Sahara occidental. Le peuple du Sahara occidental ne renoncera jamais à son droit inaliénable à l'autodétermination et continuera d'utiliser tous les moyens légitimes pour défendre ses droits. Le moment est venu de prendre des mesures concrètes pour accélérer la décolonisation de la dernière colonie d'Afrique, au service de la justice, de la paix et de la sécurité dans toute la région.

38. **M^{me} Huff** (Teach the Children International) précise qu'elle a autrefois ressenti du respect et de l'admiration pour le Front POLISARIO, mais que la tournure prise par les événements au fil des ans lui a montré qu'elle s'était fourvoyée. En 2014, l'Office européen de lutte antifraude a publié un rapport exposant de façon détaillée comment le Front POLISARIO avait détourné l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf et l'avait vendue au marché noir au profit de ses dirigeants, en toute impunité. En outre, des défenseurs des droits humains ont informé à plusieurs reprises le Conseil des droits de l'homme que, dans les camps, les milices du Front POLISARIO avaient violé les droits des enfants, qu'ils avaient soumis à un recrutement forcé. En novembre 2020, lors d'affrontements avec les forces marocaines, le Front POLISARIO a utilisé des femmes et des enfants comme boucliers protecteurs.

39. Les négociations honnêtes n'aboutissent que lorsqu'elles sont menées de bonne foi par toutes les parties concernées. Si l'on devait s'apercevoir que ceux qui font preuve d'autorité dans leur discours ne se soucient guère du bien-être de la population qu'ils dirigent, tout accord supposément conclu serait suspect dès le départ. L'oratrice demande à l'ONU d'adopter l'initiative marocaine d'autonomie, qui constituerait la solution la plus humaine, la plus rapide et la plus pacifique au problème.

40. **M^{me} Hardin** (Priority PR Group and Literary Agency) dit que, bien que les enfants sahraouis dans les camps puissent aller en Espagne pour séjourner dans des familles d'accueil, beaucoup ont été détenus de force par le Front POLISARIO à leur retour et se sont vu retirer leur passeport. Certains enfants sont soumis à de longues périodes d'enfermement, à des mariages forcés et à des grossesses forcées pour les contraindre à retourner dans les camps. Les enfants sahraouis vivent dans des conditions incroyablement difficiles dans les camps, tandis que les dirigeants du Front POLISARIO vivent dans le luxe. Récemment, les témoignages des Sahraouis victimes des exactions commises par le Front POLISARIO ont attiré l'attention des organisations internationales de défense des droits de l'homme, et des preuves d'enlèvements, d'emprisonnements, de travail forcé, de torture et de viols ont été révélées. La Commission devrait enquêter sur les membres du Front POLISARIO et examiner attentivement les conséquences d'un soutien aux oppresseurs. En outre, en procédant à un recensement, ce que le Front POLISARIO a refusé, l'ONU peut montrer son impartialité et renforcer sa crédibilité en invitant les parties à la table des négociations.

41. On peut se demander quel organe directeur fait respecter l'État de droit dans les camps de Tindouf, et si les dirigeants des camps respectent les lois du pays d'accueil. Une enquête doit être menée sur les accusations d'exaction dans les camps de Tindouf, où les États qui soutiennent le terrorisme tiennent la population sahraouie en otage tout en retenant l'aide qui lui est destinée.

42. **M^{me} Eads** (Capitol Hill Prayer Partners) souligne qu'au fil des ans, elle a rencontré des membres du Congrès américain afin de solliciter leur appui en faveur du plan marocain d'autonomie, qui est un moyen viable et crédible de résoudre de manière rapide, économiquement saine et politiquement réalisable le conflit du Sahara occidental. Lors de ses entretiens avec les représentants du Gouvernement, elle continue d'exprimer sa profonde inquiétude à l'égard des jeunes dans les camps. Sans une résolution rapide, une autre génération de jeunes sahraouis qui ont grandi dans les

camps de Tindouf sera polarisée. Issus d'un milieu où règne la haine, ces jeunes n'auront pas les qualités relationnelles nécessaires pour participer à la résolution des conflits. L'absence de solution pousse également les jeunes vers des activités clandestines, telles que le trafic d'armes, d'êtres humains et de drogues, sur d'anciennes routes commerciales du désert, alors qu'ils devraient être autonomes et capables de nouer des relations positives. Si les jeunes sahraouis se considèrent uniquement comme des victimes, il y a peu d'espoir de progresser vers un règlement pacifique de la question du Sahara occidental.

43. **M^{me} Njapau-Efrati** (Women Investment Network of Zambia) déclare que la question du Sahara marocain, en tant que prolongement naturel du pays, ne constitue en aucun cas une question de décolonisation. Le Sahara marocain est la région la plus prospère, la plus stable et la plus avancée d'Afrique, grâce au nouveau modèle de développement des provinces du sud lancé en 2015 par le Roi Mohammed VI avec un budget de plus de 8 milliards de dollars. Les représentants locaux qui ont été élus démocratiquement le 8 septembre 2021 sont les seuls représentants légitimes de la population de la région. Ils sont chargés de gérer les affaires locales du Sahara marocain et de mettre en œuvre le nouveau modèle de développement. La nouvelle dynamique générée par le modèle, qui attire des investissements nationaux et internationaux, fera de la région un pôle d'échanges économiques et de rapprochement culturel et humain entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne. Le Sahara marocain sera la prochaine grande plateforme portuaire d'Afrique, grâce à la construction du port atlantique de Dakhla, et un point de transit majeur pour le commerce international. Le Sahara marocain accueille 24 consulats généraux de plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

44. Le nouveau modèle de développement vise à promouvoir la démocratie afin de garantir un développement durable ; soutenir le secteur de la production, y compris les petites et moyennes entreprises ; favoriser le développement social ; et promouvoir les arts et la culture. Ceux qui pensent encore en termes de division devraient faire le bilan des faits survenus sur le terrain peu de temps auparavant, et qui n'ont fait que confirmer la marocanité du Sahara.

45. **M. Huff** (Safety and Security Instructional Services) déclare que le peuple sahraoui est piégé dans une situation désespérée depuis plus de 45 ans et qu'il est utilisé à des fins politiques et criminelles. Les organisations militaires qui ont établi des bases d'entraînement dans les camps de Tindouf, situés dans la région Sahélo-saharienne, cherchent continuellement à recruter des jeunes vulnérables dans les camps, les

poussant au terrorisme, au trafic de drogue et d'armes, ainsi qu'à la traite des êtres humains. Depuis le Printemps arabe, les groupes jihadistes militants et les cartels de la drogue latino-américains s'associent pour transporter des drogues, des armes et des personnes à travers le désert du Sahara. Des groupes tels qu'Al-Qaida et Al-Shabaab étendent leur périmètre à tout le continent africain, certains groupes s'infiltrant dans les camps de réfugiés sahraouis. Les bureaux de la Drug Enforcement Administration des États-Unis en Afrique ont constaté une augmentation du trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe passant par des itinéraires établis en Afrique, utilisés comme zone de transit. La menace porte également sur l'héroïne produite en Afghanistan et destinée aux États-Unis et à l'Europe. Un membre du cartel, David Cardona-Cardona, a été arrêté et accusé d'avoir vendu de la cocaïne en échange de missiles sol-air et d'autres armes de pointe dans le cadre d'un plan visant à introduire la drogue en Europe via le désert du Sahara. Il a déclaré que l'objectif de ces missiles était d'abattre des avions appartenant aux États-Unis et à leurs alliés.

46. Comme l'a constaté le Jerusalem Center for Public Affairs, les pays de la région ayant des ambitions au Sahel ont soutenu les forces du Front POLISARIO dans le but final de déstabiliser la région et de menacer l'intégrité du Maroc. Des mesures rapides et décisives devraient être prises pour adopter le plan d'autonomie proposé par le Maroc et permettre aux Sahraouis de retourner dans leur patrie afin de donner de l'espoir aux générations futures.

47. **M. Aboui** (Université du Rwanda) rappelle que, dans sa résolution 2548 (2020), le Conseil de sécurité a demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général. La question du Sahara est examinée exclusivement sous les auspices du Conseil avec l'accord des parties et, en vertu de l'Article 24 de la Charte, il ne saurait y avoir de processus parallèles. Tout au long du demi-siècle précédent, le pays d'accueil des camps de Tindouf a joué un rôle dans l'intensification du conflit. Il a fourni au Front POLISARIO de la nourriture, des abris, des armes, du matériel, des entraînements, un soutien financier, un soutien diplomatique et même un camp sur son sol. Le pays est donc partie au différend régional, et le Conseil lui demande de participer sérieusement aux processus politiques jusqu'à ce qu'une issue favorable soit trouvée.

48. L'initiative d'autonomie proposée par le Maroc prévoit que les populations de la région gèrent démocratiquement leurs affaires au moyen d'organes législatifs, exécutifs et judiciaires, disposent de

ressources financières pour contribuer au développement de la région et participent activement à la vie économique, sociale et culturelle du Sahara et du Maroc dans son ensemble. Le statut d'autonomie de la région sahraouie marocaine sera négocié et soumis aux populations concernées pour consultation. L'initiative, qui repose sur un compromis, est conforme au droit international, à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée et du Conseil, ainsi qu'au droit à l'autodétermination. Depuis 2007, le Conseil qualifie la proposition de sérieuse et crédible et constate que les négociations sont le seul moyen de parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable. Toutes les parties doivent continuer à participer aux tables rondes, en s'appuyant sur les résultats des deux premiers cycles qui se sont tenus à Genève, afin de trouver une solution et de garantir la sécurité et la stabilité de la région.

49. **M. Gomes** (Valor Económico) dit que le Sahara marocain est confronté à un certain nombre de menaces pour la sécurité, telles que le terrorisme et le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains, qui se sont toutes considérablement intensifiées au cours de la dernière décennie. Les pays de la région sahélo-saharienne continuent de faire face à des défis complexes et multiformes, exacerbés par l'insécurité et l'extrémisme violent. Ces menaces entraînent une dégradation de la situation économique, fragilisent le tissu social et politique, et compromettent la paix, la sécurité et la stabilité de la région. Le Maroc s'est employé à combattre la menace du terrorisme dans la région et au-delà ; mais la sécurité et la stabilité ne pourront être assurées sans une coopération régionale et internationale, des efforts de stabilisation coordonnés et le développement économique de tous les pays de la région. Il est donc essentiel de trouver une solution politique au conflit sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie.

50. Dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du sud, le Sahara devient un pôle économique et un vecteur de stabilité dans la région sahélo-saharienne. Les populations de la région gèrent démocratiquement leurs propres affaires par l'intermédiaire de leurs représentants élus. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/843), la mise en œuvre continue par le Maroc du nouveau modèle de développement a eu un impact positif sur l'ensemble du continent. Les élections organisées en 2021 démontrent que le Sahara est un exemple positif de gouvernance démocratique au Sahel.

51. **M. Lygeros** (Université de Lyon) dit que la revendication du Maroc sur le Sahara marocain est ancienne et constante et qu'elle s'est exprimée au niveau

tant international que national. Peu après son indépendance, le Maroc a revendiqué la souveraineté sur la région, bien avant la genèse du Front POLISARIO, qui n'est pas représentatif et n'a pas la capacité de représenter les Marocains sahraouis des provinces du sud qui participent librement et activement aux élections locales et nationales. Les élections tenues au Maroc en septembre 2021 ont été historiques pour trois raisons : elles ont permis d'élire des représentants à trois niveaux simultanément ; elles se sont tenues dans des conditions optimales malgré la pandémie ; les résultats confirment l'attachement des Sahraouis marocains à leur pays, démontrant une fois de plus leur degré élevé de civisme. Les taux élevés de participation à Laayoune et Dakhla ont largement dépassé la moyenne nationale. La région est compétente pour gérer une part importante des affaires locales, participer à la mise en œuvre des politiques générales de l'État et élaborer des politiques territoriales par l'intermédiaire de la Chambre des conseillers. Le Maroc offre ainsi la démocratie participative aux Sahraouis marocains qui permet la pleine jouissance de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, alors que le Front POLISARIO n'offre aucune solution.

52. Comme mentionné dans le dernier rapport du Secrétaire général, le Front POLISARIO a organisé le détournement à large échelle de l'aide humanitaire destinée aux habitants des camps de Tindouf. Depuis sa genèse, il n'est qu'un outil au service d'une politique fallacieuse et cherche à déstabiliser la région. Il s'agit d'une structure du passé qui n'a pas d'avenir. Les véritables représentants du Sahara sont ses élus locaux, que le Comité spécial invite à participer à ses travaux depuis 2018.

53. **M. Conway**, s'exprimant à titre personnel, déclare qu'il a rendu visite à plusieurs reprises à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) à Laayoune, et que le dévouement de son personnel est admirable. Il espère que la Commission réfléchira à la meilleure façon d'aller de l'avant, notamment pour améliorer les conditions dans les camps, et que le Secrétaire général s'efforcera de tirer parti des deux tables rondes organisées à Genève avec la participation de toutes les parties intéressées.

54. Dans 17 résolutions adoptées depuis 2007, le Conseil se félicite des efforts sérieux et crédibles faits par le Maroc, illustrés par l'initiative d'autonomie, qui est une solution gagnant-gagnant fondée sur le compromis et qui bénéficie du soutien de la plupart des États Membres. Le Maroc a déjà amorcé la décentralisation des pouvoirs. Le fort taux de participation aux élections organisées en 2015 et 2021

démontre l'engagement profond et sincère de la population du Sahara en faveur de la démocratie et sa volonté indéfectible de participer au développement de son pays, le Maroc. Le concept d'autonomie n'est pas nouveau : il en existe au moins 70 exemples dans le monde, parmi lesquels des régions disposent d'un véritable pouvoir politique sans que cela porte atteinte à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale des États existants. L'initiative marocaine d'autonomie a été élaborée dans le cadre de consultations inclusives aux niveaux local et national, par la population locale, les partis politiques et les représentants nationaux.

55. Selon ses détracteurs, le Maroc exploite les ressources du Sahara marocain. Pourtant, pour chaque dollar généré dans les provinces du sud, 7 dollars supplémentaires sont investis par le Trésor central marocain. Un montant de 8 milliards de dollars a déjà été investi, ce qui a entraîné une amélioration remarquable de la situation économique, sociale et éducative dans la région.

56. En vertu du droit international humanitaire et des résolutions des organes de l'ONU, le pays d'accueil des camps de Tindouf est tenu d'enregistrer et de recenser leurs habitants. Certaines familles qui vivent dans les camps ont raconté à l'orateur que, pour être autorisé à en sortir, un membre de la famille devait rester de manière à garantir le retour des autres. La Commission devrait examiner comment l'aide humanitaire destinée aux camps est répartie et l'usage qui en est fait, étant donné son instrumentalisation par le « Front POLISARIO » pour bloquer les progrès. Le processus politique peut aller de l'avant, mais une première étape cruciale doit consister à mettre fin à tout usage abusif de l'aide internationale.

57. **M. Dart Richert** (DEC Projects) annonce qu'il est écœuré par les agissements du Maroc et par le silence et la complaisance de l'ONU. La situation en cours dans le Sahara occidental occupé est bien connue. La force de maintien de la paix n'a pas de mandat relatif aux droits humains. Des violations massives des droits de l'homme sont perpétrées, la liberté d'expression est réprimée et des journalistes sont emprisonnés sans discernement. De l'Union européenne à l'Afrique du Sud, des tribunaux ont invalidé les accords commerciaux conclus par le Maroc qui contrevenaient au droit international. Les preuves présentées par d'autres intervenants sont sans appel. Il n'y a pas plusieurs manières de voir les choses : il y a clairement le bien et le mal, et la rationalisation actuelle du colonialisme par certains orateurs s'apparente à la rationalisation historique de l'esclavage. Il n'appartient pas au Maroc de trancher la question, mais bien au peuple sahraoui, qui vit sous occupation et subi des exactions depuis près de 50 ans.

La Commission a manqué à son devoir d'œuvrer pour que justice soit faite ; mais elle a encore la possibilité de s'honorer en garantissant la reconnaissance des droits du peuple sahraoui et l'organisation immédiate d'un référendum sur l'autodétermination.

58. **M. Yelpi Aguilar** (Fundación Global África Latina) déclare que, d'un point de vue politique, juridique et culturel, le lien entre la région et le Royaume du Maroc est indéniable. Pendant le processus de décolonisation, seul le Maroc a revendiqué sa souveraineté sur le Sahara. À l'occasion de la Marche verte, le Maroc a récupéré le Sahara et déclaré que la région faisait partie intégrante de son territoire, ce qui n'était pas négociable. Par la suite, le Front POLISARIO a saboté la construction de la démocratie au Maroc sous la direction subreptice de l'Algérie. Il convient de noter que le Front POLISARIO a été créé en 1973 avec le soutien de l'Algérie à des fins politiques et stratégiques. Cela a conduit à l'avènement de la République arabe sahraouie démocratique autoproclamée, pure illusion et invention de la guerre froide, caractérisée par le totalitarisme : en cas de dissidence, les libertés individuelles et les droits universels sont compromis.

59. Seul le Maroc est en mesure de garantir le développement et le bien-être de la région, comme il l'a prouvé en améliorant le développement humain et l'urbanisation, notamment à Dakhla et Laayoune. Le plan d'autonomie marocain est donc la seule voie possible vers une solution pacifique, dans le respect de l'intégrité territoriale du Maroc et des garanties fondamentales du droit international. Cela contribuera également à la paix, au développement et à la lutte contre le terrorisme dans la région.

60. **M. Biyogue Bi Ntougou** (Université Omar Bongo) estime que les lenteurs observées dans le traitement de la question du Sahara marocain comportent des risques majeurs. Des affrontements peuvent avoir lieu entre les miliciens armés du Front POLISARIO, soutenus par l'État voisin, et l'armée marocaine. Les camps de Tindouf peuvent devenir un lieu de trafic d'armes et de drogue et un point de ralliement pour les groupes terroristes qui opèrent au Sahel. Il faut réinscrire la question du Sahara marocain au rang des priorités du Conseil. Il convient d'amener l'État voisin à cesser de soutenir les séparatistes du Front POLISARIO ; reprendre les négociations, compte tenu des soutiens diplomatiques accrus à la position marocaine ; protéger les populations des camps de Tindouf contre les exactions commises par le Front POLISARIO ; et soutenir le plan d'autonomie proposé par le Maroc, qui est juste, équitable et conforme tant aux valeurs

universelles qu'à la réalité historique, sociologique, culturelle et juridique.

61. Ne pas soutenir la marocanité du Sahara revient une fois de plus à balkaniser le continent africain. La multiplication des États fragiles est un obstacle à la stabilité du continent et exacerbe les foyers de tension qui donnent tant de travail à l'ONU. Cela réveillerait les velléités séparatistes endormies dans certains États et compromettrait les chances de construire l'unité africaine tant rêvée. Le plan proposé par le Maroc devrait être soutenu par tous les acteurs impliqués dans le processus de construction d'un monde juste, sûr et prospère.

62. **M. Nguimbi**, s'exprimant à titre personnel, déclare que, dans la résolution 2548 (2020), le Conseil a défini sans ambages les véritables parties au différend et exprimé son exaspération face au comportement erratique de certains acteurs. Il a souligné le rôle du pays d'accueil des camps de Tindouf, ce qui n'avait pas été le cas dans les résolutions précédentes. Il a réaffirmé son engagement à parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable, qui repose sur le compromis. Dans son dernier rapport en date, le Secrétaire général a confirmé que la résolution 2548 (2020) servait de cadre au processus politique conduit sous l'égide de l'ONU.

63. Dans sa résolution 2414 (2018), le Conseil a demandé au Front POLISARIO de s'abstenir de toute action qui pourrait déstabiliser la situation ou menacer le processus. Le Front POLISARIO a répondu en violant le cessez-le-feu et en tentant de créer l'illusion d'une guerre au Sahara. Lors des récentes élections au Sahara marocain, la population a exprimé son attachement à la mère-patrie. Au niveau international, la majorité des États Membres adhère à l'initiative marocaine d'autonomie, et 24 pays ont ouvert des consulats généraux au Sahara marocain. Les velléités sécessionnistes vont à l'encontre de la construction d'une Afrique unie dans un monde globalisé, et ne peuvent être tolérées. La résolution 2548 (2020) constitue la base du règlement de la question du Sahara marocain et conforte la démarche du Maroc qui s'appuie sur le dialogue et le compromis, et la poursuite, en lien avec la volonté de la population et la réalité sur le terrain, du développement de la région et la reconnaissance accrue de la communauté internationale.

64. **M. Gakwaya** (Rwanda Media Commission) dit qu'après la récupération du Sahara marocain par le Maroc, certains États frontaliers se sont opposés au parachèvement de l'intégrité territoriale du Maroc. Après sa création en 1976, la République arabe sahraouie démocratique n'a pas été reconnue par l'ONU ou d'autres entités ; mais elle a été admise comme

membre de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), devenue Union africaine, en violation flagrante de l'article 28 de la Charte de l'OUA et du droit international. La République arabe sahraouie démocratique ne peut être considérée comme un État, car elle ne possède aucun des trois éléments constitutifs requis : un territoire, une population ou la capacité d'exercer le pouvoir. L'Union africaine devrait suspendre son adhésion, la qualifier d'entité séparatiste non étatique et reconnaître que le Maroc a toujours eu un lien de souveraineté sur le Sahara, comme l'a confirmé la Cour internationale de Justice. Ce faisant, elle corrigerait une injustice et serait en mesure de jouer un rôle crédible à l'appui du processus politique mené sous l'égide de l'ONU. L'initiative marocaine d'autonomie constitue une occasion de favoriser les négociations en vue de résoudre définitivement le différend, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

65. **M. Grimblatt** (Scanner International) déclare qu'à la suite de la proclamation faite par les États-Unis au sujet de la marocanité du Sahara, le plan d'autonomie, présenté au Conseil en 2007, peut être le seul cadre pour une solution politique au différend. Des consultations sur ce projet ont eu lieu à tous les niveaux de la nation marocaine, ainsi qu'avec la population et les représentants élus du Sahara. Cette initiative se présente comme un juste compromis : l'État préserve sa souveraineté et son unité territoriale tout en transférant une partie de ses compétences à la population locale, qui peut s'autogérer démocratiquement. La région autonome du Sahara aura des compétences propres et un gouvernement local dirigé par un représentant de l'État marocain élu par le parlement régional. Celui-ci pourra établir des juridictions chargées de statuer sur les litiges découlant de l'application des lois émises par les organes de la région autonome. Les décisions de ces juridictions seront rendues, en toute indépendance, au nom du Roi. Le gouvernement, le parlement et les tribunaux régionaux devront régler, légiférer et juger en conformité avec le statut d'autonomie. La création d'organes spécifiques à la région ne saurait entamer le droit de la population à être représentée au Parlement et dans d'autres instances. Dans le cadre de ses prérogatives, la région autonome pourra créer des impôts pour financer son développement et recevra des revenus de l'exploitation de ses ressources naturelles. Alors que l'État conservera le contrôle de certains attributs liés à la souveraineté, tels que le drapeau, la monnaie, la sécurité et la défense nationale, il adoptera une approche plus pondérée en ce qui concerne certaines fonctions régaliennes.

66. Les négociations sur ce projet aboutiront à une libre consultation référendaire des populations concernées. Des mesures, notamment une amnistie générale, seront prises afin d'assurer aux rapatriés une réinsertion au sein de la collectivité nationale, qui garantisse leur dignité, leur sécurité et la protection de leurs biens. Un conseil transitoire apportera son concours au rapatriement et aux activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des éléments armés se trouvant à l'extérieur du Sahara, ainsi qu'à toute autre action liée à l'approbation et à la mise en œuvre du statut d'autonomie.

67. **M. Sánchez Serra** (Federación de Periodistas del Perú) déclare que l'initiative marocaine d'autonomie est la seule base pour une solution politique réaliste et viable. La proposition consistant à organiser un référendum est obsolète, inapplicable et irréalisable, et a été abandonnée par le Conseil de sécurité une vingtaine d'années plus tôt. Pendant ce temps, la population sahraouie de Tindouf est prise en otage dans des conditions inhumaines et privée de ses libertés fondamentales, contrairement à ses semblables du Sahara marocain. Ni le Front POLISARIO ni son mécène, qui dispose d'un important potentiel d'hydrocarbures, n'ont fourni un accès à l'électricité ou à l'eau. En outre, le Front POLISARIO détourne l'aide humanitaire et refuse la tenue d'un recensement, exigé par l'ONU.

68. Dans les années 1960, le Maroc a porté la question du Sahara devant la Commission dans le but de restaurer son intégrité territoriale. Sa proposition d'autonomie, qui est une initiative réaliste, crédible, sérieuse et pragmatique, constitue la seule solution qui mettrait fin au conflit artificiel au Sahara, créé par un voisin hostile et une milice séparatiste. Lors des élections tenues au Maroc peu de temps auparavant, les Sahraouis marocains se sont déplacés massivement pour élire leurs représentants dans les provinces du sud. L'initiative d'autonomie et le modèle de régionalisation avancée s'inscrivent parfaitement dans le cadre du choix démocratique au Maroc, tout en reflétant les principes d'indépendance et de gouvernance territoriale, qui, conformément à la Constitution, garantissent la participation de la population locale à la gestion de ses propres affaires. En prenant des mesures décisives, la Commission a la possibilité de changer le cours de l'histoire.

69. **M. Dahi** (Ministère de l'emploi-inspection du travail à Laayoune) déclare que le projet de développement annoncé en 2015, doté d'un budget total d'environ 8,5 milliards de dollars, a apporté des avantages concrets aux habitants des provinces sahariennes. Malgré les circonstances exceptionnelles

découlant de la pandémie de COVID-19, des progrès importants ont été réalisés. Des parcs éoliens et une installation de dessalement ont été construits, et deux barrages sont en cours de réalisation. Une autoroute de 1 055 km reliant Tiznit à Dakhla est sur le point d'être achevée. Une route reliant Dakhla au centre de Guerguerat a été prévue afin de faciliter les échanges commerciaux. Une route maritime commerciale s'ouvrira bientôt entre Dakhla et Casablanca, et des navires transbordeurs relient désormais Laayoune aux îles Canaries. Le projet de développement comporte également des volets sociaux et culturels, notamment des garanties d'égalité des chances, la création de 120 000 emplois locaux, des services sociaux de qualité, une clinique universitaire à Laayoune et un pôle technologique à Fom El Oued. Loin de détourner les ressources naturelles des provinces sahariennes, le Maroc a investi des fonds considérables dans la région depuis sa récupération en 1975.

70. **M. Douihi** (Association sahraouie contre l'impunité aux camps de Tindouf) dit que les faits exposés dans le rapport du Secrétaire général soulignent le caractère légitime de l'intervention marocaine qui vise à rouvrir les routes de Guerguerat, bloquées par des bandes équipées d'armes lourdes, et permettent de réfuter catégoriquement les informations faisant état d'une guerre ouverte. De fait, des séparatistes ont ouvert le feu au hasard près de la frontière algérienne. Les milices du Front POLISARIO empêchent la MINURSO de mener ses activités et refusent l'accès aux convois. Il est clairement indiqué qu'une solution au conflit artificiel dans la région saharienne devrait être basée sur les résolutions du Conseil adoptées depuis 2018. De nouveaux paramètres réalistes sont définis à cette fin, et le rôle central de l'Algérie dans le conflit est souligné. Le rapport mentionne les projets de développement menés par le Maroc dans la région saharienne et fait état d'une situation alarmante dans les camps de Tindouf, où les milices du Front POLISARIO et les forces armées du pays d'accueil ont commis de graves violations des droits humains, notamment l'immolation de deux jeunes sahraouis. Il ressort donc clairement du rapport que le Front POLISARIO et ses soutiens sont responsables de l'insécurité croissante dans la région.

71. **M. Sassi** (SKC) indique que le peuple sahraoui ne demande qu'à vivre en paix et en harmonie dans un État indépendant aux côtés de ses voisins. Depuis que l'Espagne a quitté son ancienne colonie sans achever le processus de décolonisation prévu par l'ONU en 1975, le Maroc a conservé une attitude colonialiste aveugle, refusant toute discussion sur le droit à l'autodétermination ou à l'indépendance. Au contraire,

son seul objectif a été d'attiser les tensions dans la région.

72. Le renouvellement du mandat de la MINURSO obligera les deux parties à respecter le cessez-le-feu établi en 1991 sous les auspices de l'ONU et permettra à la Mission de s'acquitter de son mandat, à savoir permettre au peuple sahraoui de s'exprimer à l'occasion d'un référendum sur l'autodétermination.

73. En 1976, le Front POLISARIO a proclamé la République arabe sahraouie démocratique avant d'être marginalisé sur son propre territoire par une politique de peuplement de plus en plus agressive. L'escalade militaire progressive orchestrée par le Maroc ne cesse de fragiliser la sécurité et la stabilité régionales. Pendant ce temps, les Sahraouis vivant dans des camps de réfugiés, frustrés par 40 ans d'impasse diplomatique et se sentant oubliés par la communauté internationale, ont perdu toute confiance dans les pourparlers. Pour sa part, le Conseil n'a pas commenté la récente escalade, et encore moins pris des mesures pour faire face à la situation ou soulager les souffrances des Sahraouis. Il convient de nommer un nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, le poste étant vacant depuis 2019.

74. La Puissance occupante torture et arrête sans discernement des défenseurs des droits humains, refuse l'accès aux organisations internationales et expulse des journalistes étrangers. Les nombreux avantages accordés aux Marocains qui s'installent au Sahara occidental bouleversent l'équilibre démographique et feront bientôt des Sahraouis une minorité sur leur propre terre. Afin de sortir de l'impasse, la communauté internationale devrait soutenir la création d'institutions nationales sahraouies, même si une grande partie du peuple sahraoui est en exil. Ce faisant, elle pourrait asseoir les revendications d'indépendance du peuple sahraoui sur son territoire et mettre un terme aux hostilités incessantes.

75. **M^{me} Lenz** (Not Forgotten, International ; International Faith and Peace Dialogue) déclare qu'elle a rencontré le peuple sahraoui dans les camps de réfugiés de Tindouf en Algérie en 1999 et que l'écho de leurs vies et de leurs paroles est toujours présent dans sa vie quotidienne. Pendant que la Commission est installée confortablement, le peuple sahraoui manque de nourriture, de moyens de transport et de vêtements. Il aspire désespérément à retrouver sa patrie légitime et bien-aimée au bord de la mer, là où ses récits, son histoire et ses traditions ont pris naissance. Son rêve apparemment impossible est de vivre librement dans sa propre patrie, qui lui a été enlevée. Le peuple sahraoui n'a aucun doute sur la question du Sahara occidental ; la

Commission devrait lui demander directement ce qu'il convient de faire.

76. **M. Boulon**, s'exprimant à titre personnel, déclare faire partie des nombreux citoyens qui vivent en paix et en harmonie sous la souveraineté marocaine, lui qui est originaire de la région du Sahara et qui a été témoin de tous les aspects du conflit dans son enfance. Les provinces du sud bénéficient d'un niveau d'investissement sans précédent et connaissent l'une des croissances économiques les plus rapides du Maroc, en même temps que des projets d'infrastructure à grande échelle sont en cours. Il existe un engagement indéfectible en faveur de la justice sociale dans la région, qui enregistre le taux de pauvreté le plus bas du Maroc. La région gère ses propres affaires, comme en témoignent les élections libres et régulières organisées peu de temps auparavant. Si les Sahraouis qui ont été emmenés contre leur gré dans les camps avaient le choix, ils retourneraient au Maroc, où ils peuvent s'exprimer, circuler et vivre librement, avoir un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation et aux emplois, et jouir d'une vie digne et prospère. En effet, le flux de nouveaux arrivants en provenance des camps ne tarit pas. Il est profondément injuste et inéquitable que les aspirations de quelques-uns, motivées par des considérations politiques, prennent le pas sur la volonté du peuple sahraoui. La Commission ne devrait pas considérer que la volonté de la majorité et les droits des minorités s'excluent mutuellement. Il n'y a pas un instant à perdre pour établir une région autonome sous la bannière du Maroc ou pour mettre fin aux souffrances du peuple sahraoui.

77. **M. de la Vega García** (Banco de Alimentos) indique que la Constitution du Maroc de 2011 contient des dispositions relatives à la mise en œuvre d'un processus de régionalisation, qui s'est révélé fructueux sur le plan économique. En septembre 2021, des élections ont eu lieu dans tout le Maroc, y compris au Sahara. Malgré la pandémie, certains des taux de participation les plus élevés du pays ont été enregistrés au Sahara, ce qui témoigne de la volonté du peuple de participer au processus démocratique dans son pays, le Maroc. En outre, le processus électoral a été ouvert à toutes les femmes de la région, et des candidates ont remporté un certain nombre de sièges. Le Maroc a associé les habitants de la région dans une vie démocratique normalisée et la question à l'examen peut être réglée par un processus électoral démocratique. Quelque 24 consulats généraux ont été établis dans la région, ce qui constitue un acte de reconnaissance implicite. Le maintien de la région à l'ordre du jour de la Commission ne contribuera pas au développement local, à la paix dans la région ou à la réalisation du

deuxième objectif de développement durable, la faim zéro. Mais l'intégration des représentants de la région dans le parlement national contribuera activement à préserver une partie de l'identité collective du peuple marocain.

78. Il n'existe malheureusement aucun cadre juridique régissant les conditions de vie dans les camps de Tindouf, ce qui constitue une situation sans précédent en droit international. Même l'emplacement des camps est illogique et il faut absolument procéder au recensement des gens qui s'y trouvent. La Commission devrait faire sien l'appel du Conseil à une solution politique mutuellement acceptable.

79. **M. Pali**, s'exprimant à titre personnel, estime que le Maroc a empêché la décolonisation du Sahara occidental en envahissant et en occupant le territoire en 1975, en violation des résolutions des organes de l'ONU et de l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice la même année. Conformément aux normes du droit international, l'Organisation n'a jamais reconnu, et a même dénoncé, l'occupation illégale et l'annexion de certaines parties du Sahara occidental par le Maroc.

80. Le Sahara occidental occupé a été l'objet d'une vaste entreprise de remaniement démographique. La population autochtone est désormais largement moins nombreuse que celle des colons, dont la migration massive a été soutenue par la Puissance occupante, en violation de la quatrième Convention de Genève. Le Sahara occidental est donc le seul territoire non encore autonome faisant l'objet d'une occupation militaire illégale par un pays tiers et, depuis le retrait de l'Espagne, le seul à ne pas être placé sous l'autorité d'une puissance administrante internationalement reconnue. Les mêmes pays occidentaux qui ont défendu la démocratie aux quatre coins du monde sont restés silencieux devant l'oppression marocaine au Sahara occidental. Le moment est venu pour l'ONU de prendre des mesures concrètes afin que le peuple du Sahara occidental puisse décider de son avenir librement et démocratiquement.

La séance est levée à 13 heures.